

Maître ARENA :

Cela importe aussi en termes de responsabilités ; parce que l'on voit arriver le contentieux ! Effectivement, si c'est un parc, si c'est un maître d'ouvrage notoire qui s'entoure d'une équipe de maîtrise d'œuvre, je pense qu'il n'y aura pas de difficultés, quoique ! Mais si c'est le particulier qui vous dit : « Construisez selon la R.T. 2012 ; je vous signe un devis ; faites-le », est-ce que vous, vous allez dire : « Je ne sais pas le faire » ou est-ce que vous allez dire : « Je sais le faire, mais il va y avoir un surcoût parce que je vais faire appel à un sous-traitant B.E.T. » ou vous prenez le risque en [vous] disant : on verra bien ; de toute façon, c'est lui qui va faire (d'après ce que j'ai compris) sa propre attestation au dépôt du permis, en disant : « je vais construire, je respecte la norme ».